



Vente immobiliere et agence immobiliere

Par **lolo29**, le **07/10/2010 à 12:56**

Bonjour,

je vends ma maison de particulier a particulier mais également en agence immobiliere. Un monsieur est intéressé par ma maison et veut traiter de particulier a particulier, cependant il a effectué une visite du logement avec un agent immobilier mais sans avoir signé de bon de visite. l'agence a t elle moyen de se retourner sur lui ou sur nous en cas de contrat de vente signé.

cordialement

Par **mimi493**, le **07/10/2010 à 14:47**

S'il n'y a pas eu de bon de visite, il n'y a pas de visite.

Par **lolo29**, le **07/10/2010 à 16:46**

merci

mais meme si l'agence a le nom de ce monsieur et probablement son numero de tel. Ce monsieur est pres à signer mais je suis réticente car si l'agence se retourne sur moi c'est moi qui va payer!! d'autant plus que ma maison est en vente depuis 15 mois et je serais verte de rater la vente a cause de ces frais

Par **mimi493**, le **07/10/2010** à **18:07**

c'est l'acheteur qui paye la commission, non ?

Vous n'avez aucun moyen de savoir que l'acheteur a vu le bien en agence. Ils devront prouver via un bon de visite (ils ont pu avoir son nom et son n° de tel autrement)

Par **cimm**, le **17/10/2010** à **17:03**

Le bon de visite est un moyen de preuve. Il en existe d'autres (relevés téléphoniques, témoignages...). Et après tout, c'est l'agence qui a trouvé le client. Le mieux est de la contacter et de négocier.